

Attentat de la rue des Rosiers : la Norvège autorise l'extradition d'un suspect vers la France.

lundi 30 novembre 2020, par [Thémis](#)

Cette décision prise vendredi par le gouvernement norvégien n'est pas susceptible d'appel et devra être exécutée sous dix jours.

Le Monde avec AFP. Publié le 27 novembre 2020.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/27/attentat-de-la-rue-des-rosiers-la-norvege-autorise-l-extradition-d-un-suspect-vers-la-france_6061405_3224.html

La Norvège a autorisé, vendredi 27 novembre, l'extradition d'un des auteurs présumés de l'attentat de la rue des Rosiers, qui avait fait six morts et 22 blessés le 9 août 1982 dans le quartier juif historique de Paris. Cette décision du gouvernement norvégien n'est pas susceptible d'appel et devra être exécutée sous dix jours, a appris l'Agence France-Presse auprès des services de renseignement du pays.

Walid Abdulrahman Abou Zayed, aussi connu sous le nom d'Osman en Norvège, est recherché par la justice française pour sa participation présumée à cet attentat. Clamant son innocence, ce Palestinien naturalisé Norvégien en 1997 s'opposait à une extradition vers la France. Validée par tous les échelons judiciaires du pays nordique, celle-ci devait encore recevoir le feu vert du gouvernement norvégien.

Le 9 août 1982, un commando de trois à cinq hommes avait lancé une grenade dans le restaurant Jo Goldenberg, situé rue des Rosiers dans le 4e arrondissement de Paris, puis mitraillé l'établissement ainsi que des passants. L'attentat avait rapidement été attribué au Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal, groupe palestinien dissident de l'Organisation de libération de la Palestine.

La justice française soupçonne Abou Zayed, établi en Norvège depuis 1991, d'avoir été « l'un des tireurs de l'attentat ». Lui assure qu'il se trouvait à Monte-Carlo au moment des faits.

Trois autres mandats d'arrêt internationaux

La décision prise par le gouvernement norvégien constitue une lueur d'espoir pour les familles des victimes, en attente d'un procès depuis près de quarante ans. « Le procès va enfin pouvoir se tenir, avec un accusé dans le box », espère ainsi l'avocat Avi Bitton, qui défend trois anciennes employées du Jo Goldenberg. « Il aura fallu des années de combats, de révélations dans la presse et d'activisme des avocats pour que ce procès puisse avoir lieu », a-t-il ajouté.

La Norvège n'avait pas donné suite à une précédente demande de Paris en 2015 car elle n'extradait alors pas ses ressortissants. Mais l'entrée en vigueur l'an dernier d'un accord judiciaire avec l'Union européenne et l'Islande le lui permet désormais.

L'avocat norvégien d'Abou Zayed a refusé de commenter la décision, faute d'avoir reçu une notification écrite. « Je n'aime pas la France, avait proclamé son client lors d'une comparution devant la justice en septembre. Je ne veux pas aller en prison en France. »

La justice française a émis trois autres mandats d'arrêt internationaux visant deux individus localisés en Jordanie et un troisième en Cisjordanie, tous soupçonnés d'avoir été impliqués dans la préparation ou la

perpétration de l'attaque. La Jordanie a refusé à plusieurs reprises d'extrader ces deux suspects, dont le cerveau présumé de l'attentat.

L'affaire est d'autant plus sensible qu'un éventuel accord secret passé à l'époque entre les renseignements français et le groupe Abou Nidal est régulièrement évoqué : les premiers se seraient engagés à une libération de prisonniers en contrepartie de l'engagement du groupe à ne pas perpétrer d'opération sur le sol français.